

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Direction des services de la navigation aérienne

Arrêté du 21 septembre 2010 fixant la composition du jury de l'examen de la 2^e qualification, au titre de l'année 2010, du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile

NOR : DEVA1024484A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 93-622 du 27 mars 1993 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2009 portant qualification délivrée aux techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Vu la note du 31 mars 2010 ouvrant, au titre de l'année 2010, l'examen de la 2^e qualification des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen de la 2^e qualification prévue pour l'accès au grade de technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle en 2010 est fixée comme suit :

Président

VILLEMONT Bruno, IEEAC, DSNA.

Vice-présidents

DALIGAUD Éric, IEEAC, DTI.
EMONET Jean-Jacques, TSE, SNA-CE.
LENGUIN Jean-Marc, TSE, DTI.
MOLERUS Philippe, TSE, DTI.
REVERDY Patrice, TSE, DSAC-NE.
THEODORE Michel, TSE, DSAC.

Membres

ABDALLA Jean-Pierre, TSE, DSAC-N.
ADAM Guillaume, IEEAC, BEA.
ARTIGLIERI Béatrice, TSE, DSAC-SO.
AUDOUARD Serge, TSE, DTI.

BACHELIER Isabelle, ATTAAC, SG.
BERT Jean-Paul, TSE, SNA-SO.
BESSE Philippe, TSE, DSAC.
BOILEAU Patrick, TSE, DSAC-NE.
BURGUN Christian, AC/DD, DSAC-NE.
CANONICI Alain, TSE, SNA-SE.
CAPDEVIELLE Liliane, IEEAC, DSAC-S.
CHIBANE Bruno, TSE, DO.
COLONNA Emmanuelle, IEEAC, DSNA.
COPY Daniel, TSE, SNA-RP.
COQUERELLE Marcelline, TSE, DSAC-SO.
DOMMARTIN Bertrand, TSE, DSAC-CE.
FINIZIO Michaël, TSE, ENAC.
GARNIER Bruno, TSE, DSAC-SO.
GUICHENEY Gilbert, IEEAC, DSAC.
GUYON Pascal, TSE, DSAC-SE.
HEIP Joël, ATTAAC, DSAC.
HEURTIER Sébastien, IEEAC, DO.
ILLOUZ Ilan, IEEAC, CEDRE.
LE BRUN Jean-Pierre, TSE, SNA-RP.
LE PUIL Frédéric, TSE, DSAC-N.
LE VERRIER Thierry, TSE, DSAC-SE.
LENTIN Alain, TSE, DSNA.
LIABASTRES Evelyne, TSE, DSAC.
MARTY Alain-Serge, TSE, DSAC-SO.
MAURICE Thierry, TSE, DSAC-CE.
NICOLAS Gilbert, ATTAAC, DO.
PONGIBAUD Pascal, TSE, SNA-NE.
RODRIGUEZ Françoise, ATTAAC, DSNA.
SAILLA Valéry-Laurent, TSE, CEDRE.
SIMENTERRE Bernard, TSE, CRNA-SO.
STEPHAN Pierre-André, TSE, SNA-CE.
SZPAK Romain, IEEAC, DSAC-SO.
TECLES Nicolas, TSE, DSAC.
VERDIER Brigitte, IEEAC, DSAC.

Article 2

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports.

Fait à Paris, le 21 septembre 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le sous-directeur des ressources humaines,
J.-R. GELY